



SARL au capital de 58 000 Euros – 420 991 226 RCS Cahors – SIRET : 42099122600036. Code APE : 6201Z  
BP 46 – 1 avenue Philibert Delprat – 49102 FIGEAC Cedex – Téléphone : 05 65 50 34 34

[contact@ecpinformatique.fr](mailto:contact@ecpinformatique.fr)

<https://ecpinformatique.fr>

Objet : Facturation électronique 2026/2027 – Soyez prêts avec ECP Informatique

Date : Août 2025

Madame, Monsieur,

La réforme de la facturation électronique, prévue pour une généralisation entre 2026 et 2027, va profondément transformer les échanges financiers entre entreprises. Cette évolution réglementaire, pilotée par l'État, impose à toutes les entreprises françaises d'émettre et de recevoir des factures électroniques via des canaux certifiés : plateformes de dématérialisation partenaires (PDP).

*Il est rappelé qu'un PDF simple envoyé par voie électronique n'est pas une facture électronique au sens du dispositif.*

### Rappel du calendrier

**Fin d'année 2025** : Immatriculation définitive des plateformes dématérialisées

**Septembre 2026** : Obligation de recevoir des factures électroniques => s'applique pour l'ensemble des entreprises

**Septembre 2027** : Obligation d'émettre des factures électroniques pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises

En tant que partenaire de confiance, nous souhaitons vous informer et vous accompagner dans cette transition.

Nous intégrons la réforme dans votre logiciel de gestion : nos équipes travaillent déjà à la compatibilité avec les futures **plateformes agréées** par l'État (PDP – Plateformes de Dématérialisation Partenaires) et l'envoi vers les PPF.

**Une mise à jour majeure de votre solution de gestion** est en cours d'élaboration par nos équipes, elle concernera la « partie achat » et la « partie vente ».

**Seule les versions V2 seront éligibles.**

(pour les clients V1 et autres versions → nous contacter pour étudier les possibilités de migrations)

Nous étudions les meilleures options pour que votre solution actuelle reste performante, simple et conforme, **sans changer vos habitudes.**

Vous n'avez rien à signer pour l'instant avec qui que ce soit : **soyez vigilants avec les sollicitations commerciales (comptables, banquier, vendeurs de copieurs, etc.)** qui vous demanderaient de souscrire dans l'urgence à une solution externe ou vous inscrire à une PDP – toujours immatriculées sous réserves.

Cela entraînera des coûts inutiles, des doubles saisies voire une perte d'intégration avec votre logiciel actuel.

### **Notre feuille de route** (sera ajustée en fonction des annonces officielles)

Depuis printemps 2025 : Prise de contact avec des plateformes PDP (immatriculées encore sous réserves jusqu'au 31/12/2025).

[Lien de la liste des PDP immatriculés sous-réserve](#) pour étudier l'intégration dans votre solution de gestion.

Automne 2025 : Début des études techniques, constitution de l'offre commerciale.

Début 2026 : Choix final de la PDP **après** immatriculation définitive par l'état .

Début du développement du module de facturation électronique intégré à votre solution de gestion.

Information à notre clientèle sous maintenance des différentes options possibles et du coût, du simple export compatible à l'intégration complète du module PDP avec accompagnement.

1<sup>er</sup> semestre 2026 : Mise à disposition avec clients pilotes volontaires de versions de test.

Été/rentrée 2026 : Mise à disposition du module de facturation électronique intégré à votre logiciel.

→ Accompagnement personnalisé pour chaque entreprise

### **Ce que vous pouvez faire dès maintenant**

👉 Nous suivre sur nos différents canaux de communications : réseaux sociaux, site web, vous inscrire à nos newsletters pour être informés des prochaines étapes, tutoriels, et documents utiles.

👉 Vous renseigner auprès de canaux officiels (voir liens ci-dessous).

👉 Ne rien signer ailleurs sans nous consulter : nous restons votre interlocuteur principal.

Nous avons à cœur de vous garantir une transition en toute sérénité. Vous pouvez compter sur notre expertise technique, notre veille réglementaire et notre engagement à vos côtés.

Pour toutes questions ou pour rejoindre les clients pilotes, contactez-nous par mail ou par téléphone : [contact@ecpinformatique.fr](mailto:contact@ecpinformatique.fr) ou 05 65 50 34 34

Cordialement,  
L'équipe d'ECP INFORMATIQUE

## ■ Lexique & abréviations

**Facturation électronique** : Obligation légale consistant à émettre, transmettre et recevoir des factures sous un format structuré permettant un traitement automatisé (ex : Factur-X, UBL, CII).

**PDF simple** : Fichier PDF classique non conforme aux exigences de la réforme.

**PDP** : Plateforme de Dématérialisation Partenaire : intermédiaire certifié (actuellement sous réserve) par la DGFIP, chargée de transmettre, recevoir et valider les factures électroniques.

**Immatriculation PDP** : Processus d'autorisation et de certification des plateformes PDP par l'État.

**PPF** : Portail Public de Facturation (géré par l'État) :

- Ne reçoit aucune facture directement des entreprises.
- Reçoit uniquement les données fiscales transmises par les PDP.
- Gère également l'annuaire central des entreprises de la réforme.

**Annuaire central** : Référentiel officiel tenu par le PPF recensant les entreprises et leur PDP associée.

**DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques.

**Client pilote** : Client volontaire pour tester une pré-version du nouveau module PDP.

**Module PDP** : Extension du logiciel de gestion permettant l'échange de factures via une PDP.

**Double saisie** : Entrée manuelle répétée des mêmes données dans plusieurs systèmes non connectés.

**Interopérabilité** : Capacité d'un système à échanger automatiquement des données avec d'autres systèmes.

## Sources

<https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15683>

<https://www.impots.gouv.fr/liste-des-plateformes-de-dematerialisation-partenaires-pdp-immatriculees-sous-reserve>

## Pièces jointes

Chronologie du déroulement des actions ECP Informatique, Vous, État (*sera ajustée en fonction des annonces officielles*)

**Chronologie du déroulement des actions (sera ajustée en fonction des annonces officielles)**

